



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Stéphane DAO

Absents excusés : Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

Absents représentés : Maud LAMBERT

Approbation du Compte-rendu de la séance du 7 mai 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Attribution du marché des travaux pour l'aménagement de l'entrée sud du village (DE 2024 23)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022_38, en date du 12 décembre 2023, adoptant l'opération d'aménagement des espaces publics et ses modalités de financement et autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 31 mai 2024, et fixant au 20 juin 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux d'aménagement de l'entrée Sud du Village (Aire de stationnement et jardin du Lavoir)

VU le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, MG CONCEPT, validé par la commission "travaux" réunie le 2 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DE VALIDER le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre validé par la commission « travaux »

D'ATTRIBUER comme suit le marché de travaux d'aménagement de l'entrée Sud du Village (Aire de stationnement et jardin du Lavoir) ;

- **Lot n°1 « Voirie et réseaux »** attribué à BSVOIRIE (763 ZI Saint Maurice – 04100 MANOSQUE), pour un montant de **181 145.15 € HT** (Prestations supplémentaires incluses)
- **Lot n°2 « éclairage public »** attribué à URBELEC (Parc d'Activités La Chauchière 04190 LES MEES), pour un montant de **7 295 € HT**
- **Lot n°3 « Paysage et Mobilier »** attribué à Bernard MAURIN (Les ragots – 04510 LE CHAFFAUT), pour un montant de **41 781.99 € HT** (Prestation supplémentaire inclus)

D'AUTORISER Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises BSVOIRIE, URBELEC, Bernard MAURIN ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Réalisation d'un contrat de prêt investissement public d'un montant de 140 131 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la requalification de la place de la fontaine et l'aménagement de l'entrée sud (DE 2024 24)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de celle-ci.

Mme Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 140 131 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt	Investissement public
Montant	140 131 euros
Durée d'amortissement	25 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du LA
Amortissement	Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil, à l'unanimité ;

AUTORISE Mme le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Amendes de police 2024 (DE 2024 28)

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux intempéries, certains chemins, situés aux hameaux « Louvas » et « Valettes », deviennent dangereux.

Des travaux de réparation sont à prévoir rapidement.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **15 380 € H. T ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Département l'aide financière plafond au titre des amendes de police 2024

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Chemin de mémoires-Travaux de sécurisation/Modification du plan de financement -Annule et remplace la Délibération 2022 25 (DE 2024 025)

Vu la délibération du 12 décembre 2022 concernant le financement de l'étude préalable

Vu les délibérations du 15 décembre 2023 et du 7 mai 2024 concernant le financement des travaux de sécurisation et conservation des vestiges

Le coût prévisionnel des travaux ayant été réactualisé, il y a lieu de modifier la demande initiale avec un nouveau plan de financement ;

Prestations	HT	
<i>Travaux préparatoires de sécurisation et de conservation des vestiges</i>		5 887.00
<i>Terrassement en déblais dans terrain naturel</i>		5 574.30
<i>Création et aménagement d'un cheminement pour accès PMR</i>		14 154.70
<i>Génie civil</i>		10 024.00
<i>Espace vert</i>		3 253.50
<i>Installation d'un bloc sanitaire de type toilettes sèches</i>		25 000.00
<i>Diagnostic amiante et études structures</i>		7 500.00
Sous-Total travaux tranche 1		71 392.50
Maîtrise d'œuvre		10 000.00
TOTAL		81 392.50
Financement 2024		
Etat- DETR 2024	46.92 %	38 189.36
Département - CDST 2024-2026	30 %	24 417.75
Autofinancement	23.08 %	18 785.39
TOTAL		81 392.50



Le Conseil Municipal, compte-tenu des explications de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** le nouveau plan de financement ci-dessus
ADHERE au contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce contrat et cette opération
SOLLICITE auprès du Département au titre du CDST2024-2026 et de la Préfecture au titre de la DETR 2024
DIT que les crédits seront inscrits au budget

QUESTIONS DIVERSES

Obligations Légales de Débroussaillage

Un arrêté préfectoral fixe et précise les règles concernant le débroussaillage obligatoire qui incombe aux propriétaires ou ayants-droits.

La commune d'Ongles est classée en aléa moyen au risque feux de forêt, ainsi les personnes concernées se doivent de respecter le débroussaillage réglementaire selon la carte informative du zonage éditée par les services préfectoraux, consultable en mairie et en respectant les modalités techniques préconisées.

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles prévoient le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les zones délimitées et à risque.

Aménagement de la zone constructible “ la Peyroux”

L'étude effectuée par le cabinet KUB a estimé les travaux de viabilisation de 8 lots entre 500 000€ et 530 000€ TTC.

Malheureusement le montant de l'investissement impliquerait un prix de vente des parcelles au-dessus de 140 € le m². La faible demande actuelle ainsi que le prix du marché rendent l'opération risquée au regard de l'importance de l'investissement. Les possibilités financières de la commune sont limitées et impliquent des choix, l'aménagement de l'entrée sud dès septembre en est un. La requalification de la place en est un autre et sera effectuée dans un second temps. La rénovation énergétique du foyer en cours d'étude est également nécessaire. Le projet du lotissement communal doit donc être reconsidéré en fonction de ces différents enjeux notamment financiers.

Affaires scolaires

Au-delà des travaux nécessaires pour l'école, la directrice sollicite pour la rentrée prochaine, l'embauche d'une ATSEM comme la commune y avait eu recours en 2022/2023 avec un effectif de 22 élèves.

Le conseil municipal décide, compte-tenu de l'effectif en baisse et de l'évolution à venir, de reporter la décision ultérieurement, après avoir appréhendé la situation de rentrée.

Fin de séance 21h30